## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 21 mai 2024 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée »

NOR: IOMD2335299A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 mai 2024, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de l'association dite « Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée », qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 27 octobre 1939 et dont le siège est à Paris (75), et qui prend le titre de « Terre Fraternité - Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée », ou « Terre Fraternité-ADO » ou « TF-ADO ».

<sup>(1)</sup> Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.